

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU COMITE DE RIVIERE GAVE DE PAU DU 14 JANVIER 2004</p>
--

75 personnes (élus, associatifs, professionnels, techniciens, représentants de l'Etat, du Conseil Général, ...) étaient présentes lors de la réunion du Comité de Rivière Gave de Pau du 14 janvier 2004 salle de la Terrasse à Argelès-Gazost.

Résumé de la présentation :

Monsieur AZAVANT, président du Comité de Rivière : Présentation de l'ordre du jour :

- Etat d'avancement des travaux d'assainissement (en particulier pour la STEP de Lourdes et la STEP d'Argelès, DDE de Tarbes),
- Rappel sur la procédure de périmètres de protection des captages d'eau potable (rappel de la procédure par la DDASS),
- Bilan d'activités du SPANC (technicien SMDRA),
- Présentation du bilan des résultats du « réseau-qualité » (animatrice),
- Présentation des conclusions de l'étude agricole et des suites à donner (Chambre d'agriculture),
- Bilan d'activités des brigades vertes (techniciens rivière),
- Etat d'avancement des travaux de protection contre les crues (RTM),
- Présentation des différentes actions de communication menées,
- Actions projetées pour 2004 et confirmation des engagements financiers

Melle Laurence DUROT, responsable du Contrat de Rivière Gave de Pau (SMDRA) : Bilan 2002-2003 des actions programmées et réalisées pour le volet « assainissement collectif » du Contrat de Rivière

Etat d'avancement des SDA et des enquêtes publiques

Au début du Contrat de Rivière : 37 Schémas Directeurs d'Assainissement sur 73 avaient déjà été lancés, aujourd'hui 41 ont été réalisés et 5 sont en cours. 19 Communes sont en retard pour les SDA et/ou zonage : Gavarnie, Arrens, Betpouey, Esterre, Viella, Sassis, Viey, Sers, Viscos, Vizos, Pierrefitte, Soulom, Villelongue, Agos, Ayzac, Ayros, Gaillagos, Sireix, Aucun

Au début du Contrat de Rivière : seulement 3 enquêtes publiques validant le zonage avaient été réalisées, Aujourd'hui 17 communes ont validé leur zonage d'assainissement par une enquête publique et 10 enquêtes sont prévues en 2004.

Rappel réglementaire pour toutes les communes (article 35 de la Loi sur l'eau n° 92-3 articles L 2224-7 à 2224-12 du CGCT) : Obligation avant le 31 décembre 2005 de valider le zonage d'assainissement par une enquête publique.

Remarque de Monsieur le Maire de SASSIS : Le retard du SDA sur la commune de SASSIS est lié à un retard d'instruction de notre dossier par la MISIP.

Etat d'avancement des réseaux et des stations d'épuration

Canton de Luz-St-Sauveur :

- Barèges (travaux de réhabilitation de la STEP en cours, retard pour réhabilitation du réseau)
- Luz (travaux de réhabilitation du réseau réalisés, manque autosurveillance)
- Esquize (réhabilitation du réseau en cours)
- Betpouey (pose réseaux de collecte et de transfert réalisée)
- Cheze (pose réseaux de collecte réalisée)
- Viey (1ere tranche réseau de transfert réalisée)
- Gèdre (appel d'offre pour STEP lancé en nov 2003, travaux réseaux reportés en 2005)
- Sers (STEP en panne)
- Grust (raccordement sur Sazos prévu pour 2004-2005)
- Viscos (extension réseaux en retard)
- Vizos (raccordement sur Esquize en projet)

Canton d'Argelès-Gazost :

- Cauterets (pb de fonctionnement de la STEP)
- Pierrefitte (diagnostic réseau et STEP à lancer) St-Savin (travaux de collecte et de transfert en attente de la STEP Argelès)
- Artalens (travaux STEP en retard)
- Argelès (construction de la nouvelle STEP en retard)
- Préchac (pose réseaux de collecte réalisée)
- Vier-Bordes (pose réseaux de collecte prévue pour 2004, attente STEP Argelès pour transfert)
- Boo-Silhen (pose réseaux de collecte réalisée, STEP prévue pour 2004)
- Sere-en-Lavedan (nouvelle STEP prévue en 2004-2005)
- Ouzous et Salles (transfert sur Ayzac prévu en 2004-2005)
- Ayzac (étude des boues à lancer)

Canton d'Aucun :

Arras (réhabilitation du réseau réalisée); Gaillagos (pose réseaux de collecte réalisée) Arrens (STEP en projet)

Canton de Lourdes-Est :

Ger (pose réseaux de collecte réalisée); Geu (transfert vers Ger prévu pour 2004); CC Castelloubon (réflexion à lancer sur le prix de l'eau avant le lancement des travaux prévus dans les SDA); CC Batsurguère (projet d'assainissement collectif en révision)

Cantons de Lourdes-Ouest et de St Pé :

St-Pé (1ere tranche pose réseau en cours, 2ème tranche et STEP prévues pour 2004); Peyrouse (transfert sur St-Pé prévu fin 2004); Bartres (extension réseau en projet)

Reconstruction de la STEP de Lourdes

Objectifs :

- Amélioration des niveaux de rejets,
- Prise en compte d'évènements pluvieux et touristiques,
- Intégration de l'ensemble de la station dans son environnement,

- Fiabilité des installations.

CAPACITE : Débit de pointe : 1400 m³/h
Pollution traitée : 109 500 Eqh

FILIERE DE TRAITEMENT : Biologique pour la file principale et décantation lamellaire pour les flux temps de pluie > 1400 m³/h

COÛT DE L'OPERATION : 11 500 000 € HT

PLANNING DES TRAVAUX : initialement : démarrage en novembre 2002 et fin des travaux en décembre 2004. aujourd'hui : décalage de l'ordre de 3 mois sur le planning initial, fin des travaux prévue pour mars 2005.

Monsieur MARTIN (DDE 65) : Reconstruction de la STEP d'Argelès-Gazost

- La station d'épuration d'Argelès-Gazost, construite en 1971, est devenue obsolète.
- **La nouvelle STEP d'Argelès traitera les effluents urbains de 8 communes : ARCIZANS-AVANT, ARGELES GAZOST, AYROS ARBOUX, GEZ ARGELES, LAU-BALAGNAS, SAINT PASTOUS, SAINT SAVIN et VIER-BORDES**
- **CAPACITE NOMINALE DE 18000 Eq/hab**
- Le traitement des nitrates est prévu et celui du phosphore et de la bactériologie est en option.
- Le coût prévisionnel de ces travaux approche les 3 millions d'Euros.
- La gestion des boues est à prévoir, sans doute en collaboration avec la STEP de Lourdes.

Quelques dates

- Juillet 2000 / Janvier 2001 : Analyse et mesure des débits de la station
 - Décembre 2000 / Février 2001: Levé topographique
 - Février / Avril 2001 : Modélisation des flux à raccorder
 - Juin 2001 : Avant projet
 - Août 2001 / Février 2002 : Etude géotechnique
 - Novembre 2001 / Juillet 2002 : Elaboration du dossier d'étude d'impact
 - Novembre 2001 / Septembre 2002 : Elaboration du dossier de devenir des sous produits de la station
 - 25 Octobre 2002 : Réunion de restitution des dossiers de la station en mairie d'Argelès Gazost
 - Août 2002 / Octobre 2002 : Consultation et choix du contrôleur technique et du coordonnateur SPS
 - Janvier 2003 / Mars 2003 : Elaboration et envoi du dossier d'enquête publique en mairie pour approbation
 - Avril 2003 : Approbation du dossier d'enquête publique
 - Septembre 2003 : Envoi des dossiers d'enquête en préfecture (avis reçus : MISE, Fédération de Pêche et DDASS ; avis en attente : DIREN et Architectes de France)Fin janvier 2004 : Lancement de l'enquête publique
 - Avril / Mai 2004 : Lancement de la consultation par l'AAPC
 - Février / Mai 2004 : Elaboration et envoi des dossiers de consultation aux candidats retenus
- Achèvement de la construction prévue en 2005 / 2006

Monsieur MAUDET (DDASS des Hautes-Pyrénées) : Procédures de périmètre de protection des captages d'eau potable

Objectifs des périmètres de protection

- 1) Limitation des causes de pollution de l'aquifère
- 2) Prévention de l'altération de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
- 3) Gestion des conflits d'usage des sols, actuels (indemnisation) et futurs
- 4) Annexion des servitudes aux PLU

CADRE REGLEMENTAIRE

- 1) Obligation qui aurait dû être satisfaite en janvier 1997
- 2) Art L 215-13 du Code de l'Environnement (acte de DUP)
- 3) Art L 1321-2 du Code de la Santé Publique
- 4) Articles 5, 6 et 7 du décret 2001-1220 du 20.12.2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine
- 5) Arrêté du 26.07.02 relatif à la constitution des dossiers
- 6) 3 types de Périmètres : immédiat, rapproché et éloigné

LA PROCEDURE

- 1) Délibération de la collectivité Maître d'ouvrage
- 2) Constitution d'un rapport Préalable
- 3) Désignation par le Préfet d'un hydrogéologue agréé, visite de terrain, remise du rapport
- 4) Négociation avec les propriétaires
- 5) Constitution du rapport définitif, projet d'arrêté préfectoral, enquête publique
- 6) Signature de l'arrêté Préfectoral après avis du Conseil Départemental d'Hygiène
- 7) Inscription des servitudes aux hypothèques
- 8) Annexions des servitudes aux documents d'urbanisme

Etat d'Avancement, pour les Captages du Pays des Gaves

Nb total de captages : 120
Nb en cours de procédure : 63 (52,5 %)
Nb au stade de l'expertise : 38 (31,6%)
Nb d'arrêtés Préfectoraux : 12 (10 %)

CONCLUSION

- Importance de la qualité des études préalables
- Importance de la concertation à différentes phases de la procédure et de la négociation
- Surmonter les difficultés et non abandonner la procédure au motif qu'elle est longue et inadaptée
- Détermination du Maître d'ouvrage de conduire la procédure jusqu'à son terme (inscription aux hypothèques)

Remarque : M SCHU, Président de l'association « Défense du Gave » : Un cas de Leptospirose a été détecté sur Pau et la DDASS des Hautes-Pyrénées n'est pas tenue

d'effectuer des analyses avant le premier cas avéré dans le département. Ne serait-il pas plus prudent de faire des analyses de prévention avant d'attendre le premier cas ?

De plus, le cas de la décharge d'Agos est également très préoccupant : en effet, il s'agit de 4 m de lixiviats sur une surface minimum de 1000 à 1500 m² soit environ 4000 m³ en bord du Gave (collecteur se déversant dans le Gave) et au dessus des nappes souterraines qui ne sont pas protégées (pas de bassin de rétention ni de géotextile). Sa réhabilitation consiste seulement à recouvrir le dépôt des déchets par une couche de terre et de procéder à une revégétalisation. Par ailleurs, les analyses effectuées sur le site semblent très restreintes ; en effet, les substances dangereuses (métaux, hydrocarbures, ...) ne sont pas recherchées et peuvent donc contaminer la nappe phréatique. Le pompage de l'eau potable se trouvant à 780 m de la décharge, il faudrait par principe de précaution faire des analyses à cet effet au moins une fois par an.

Réponse de M MAUDET, DDASS 65 : Avant la mise en place de la décharge d'ordures ménagères à Agos, une étude hydrogéologique avait été réalisée. L'avis de l'hydrogéologue agréé avait été négatif pour l'implantation de cette décharge.

De plus, il existe un réseau de piézomètres qui analysent la qualité des eaux souterraines sur ce secteur.

Enfin, un nouvel arrêté préfectoral pourrait prochainement sortir et augmenter les contraintes par rapport aux risques sanitaires liés à cette décharge sur toutes les eaux (eau potable, nappes, ...)

Le dossier de la décharge d'Agos a été traité en Mars 2003 par le CDH : Il a été décidé lors de ce CDH la cessation d'activité entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} juillet 2004. Les conditions de transfert des déchets vers la décharge de Lourdes ont également été fixées.

M SCHU : Les analyses pour l'eau potable ne sont réalisées qu'une fois par an ; serait-il possible d'augmenter cette fréquence pour éviter de reproduire le cas de Rabastens avec l'Atrazine.

Information de la commune d'Agos : La décharge est arrêtée depuis le 13 janvier 2004 et les déchets sont maintenant acheminés sur la décharge de Poueyferré.

M SCHU : Où en est le projet PASSPICH ?

M AZAVANT : Le projet est abandonné car la convention avec PECHINEY n'a pas pu être modifiée (débit disponible pour la vallée d'Argelès insuffisant).

Melle Laurence DUROT, responsable du Contrat de Rivière Gave de Pau (SMDRA) :

LE SPANC : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Le transfert de la compétence « contrôle de l'assainissement non collectif » des mairies vers le SMDRA a été officialisé par l'arrêté préfectoral du 19 février 2003
- Depuis avril 2003 le SPANC est opérationnel et a débuté les contrôles sur les installations neuves et réhabilitées (redevance payée par le propriétaire : 80 euros)
- Depuis octobre 2003 le SPANC a débuté les contrôles sur les installations existantes (redevance au contrôle, une fois tous les 4 ans : 60 euros)
- Les missions du SPANC sont définies par l'arrêté du 6 mai 1996

Monsieur Sébastien VERGEZ, Technicien SPANC (SMDRA) :

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et REHABILITATION : La procédure

Contrôle à la conception (sur dossier)

1. Pétitionnaire :

- Retrait de la « déclaration d'installation » d'un Assainissement Non Collectif en Mairie
- Renvoi du dossier d'assainissement au SPANC pour instruction du dossier et dépôt du permis de construire en Mairie

2. DDE : Consultation du SPANC pour la conformité et la faisabilité du système d'assainissement projeté par le particulier

3. SPANC :

- Instruction du dossier pour émettre un avis sur le projet (demande éventuelle d'1 étude de sol)
- Réponse à la consultation de la DDE : émission d'un avis favorable ou défavorable (dans ce cas 1 autre dossier devra être déposé ultérieurement)
- Avis du SPANC et prescriptions du service, cosignés par le maire, transmis au pétitionnaire et à la mairie pour information

Contrôle à la réalisation (sur le terrain)

1. Pétitionnaire :

Informe le SPANC dès le début des travaux concernant le système d'assainissement (déclarations d'ouverture et d'achèvement des travaux)

2. SPANC :

Le SPANC contrôle la bonne exécution des travaux et émet un avis qui est envoyé au pétitionnaire et au maire :

- Si l'avis est défavorable : nécessité de modifier les points non conformes
- Si avis favorable : attestation de conformité délivrée par le SPANC et cosigné par le maire

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES : La procédure

1. Envoi du bulletin d'information aux particuliers et information au maire au moins quinze jours avant l'avis de passage

2. Envoi de l'avis de passage du SPANC aux particuliers au moins quinze jours avant et information au maire pour le planning

3. Contrôle sur le terrain du bon fonctionnement du système d'assainissement existant

4. Envoi d'un rapport de visite aux particuliers avec un avis favorable, réservé ou défavorable et information au maire en fin de campagne sur sa commune

Bilan d'activités 2003 du SPANC

Instruction des projets d'urbanisme et de réhabilitation

- Permis de Construire : 52 dossiers
- Certificats d'Urbanisme : 61 dossiers
- Déclaration de travaux : 1 dossier
- Réhabilitation : 12 dossiers

• Contrôle des installations existantes

- Poueyferré : 48 visites d'installations réalisées
- Arrayou-Lahitte : 42 visites d'installations réalisées
- Arrodets : en cours

Remarque de Monsieur le Maire de POUYFERRE : Il est difficile de gérer les cas où l'avis du SPANC sur les assainissements existants est défavorable.

Question de Monsieur le Maire d'Arcizans-Avant : Existe-il des moyens pour aider les particuliers ou les maires à réhabiliter les assainissements non collectifs qui ne fonctionnent pas ?

Réponse de M CHARDENAS, Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Dans le cadre du 8ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, les opérations groupées de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif présentant des dysfonctionnements pouvant avoir un impact environnemental ou sanitaire avéré, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité, peuvent obtenir une aide de l'Agence.

Remarque de M LESTOILE, Directeur de la DDAF :

La réglementation est encore à éclaircir sur la possibilité d'investir de l'argent public chez des particuliers. Une révision de la législation est en projet à ce sujet. De plus, il existe d'autres moyens de financement, notamment par le biais d'aides directes aux particuliers avec les OPAH (Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat) pilotées par l'ANAH à Tarbes.

Monsieur AZAVANT, président du Comité de Rivière :

Le Contrat de Rivière a mis en place un réseau de mesure de la qualité des eaux du Gave dans un souci de transparence et de connaissance afin d'identifier plus précisément les problèmes de pollution dans le Gave et ainsi d'adapter au mieux les actions (notamment en matière d'assainissement collectif et non collectif). De plus, le Contrat de Rivière a un devoir d'information auprès des acteurs concernés sur les résultats de ce réseau. Nous espérons également pouvoir observer très prochainement les effets bénéfiques des différentes actions entreprises au travers de ce suivi.

Melle Laurence DUROT, responsable du Contrat de Rivière Gave de Pau (SMDRA) :
BILAN DES RESULTATS 2003 DU RESEAU QUALITE

Le réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux du bassin (12 points de mesure) a été mis en place dès août 2002 par le SMDRA. 5 campagnes de mesures ont été réalisées en 2002 (d'août à novembre) et 10 campagnes de mesures ont été réalisées en 2003 (de janvier à novembre).

Paramètres conformes :

- * Matières Organiques Oxydables (DBO5, DCO, MES, COD) en raison d'un bon débit et d'une bonne oxygénation de l'eau
 - * Matières Azotées (NH4, NO2, NKJ)
 - * Nitrates (NO3)
 - * Matières Phosphorées (PO4, Ptotal)
- en raison d'un faible impact agricole et industriel

Paramètres non conformes

- * Bactériologie (surtout en août : en aval de Luz et d'Argelès mais surtout en aval de Lourdes)
- * Métaux sur Sédiments et sur bryophytes, particulièrement Plomb et Zinc (surtout en aval de la mine de Penaroya sur le Gave de Cauterets)

SUITES A DONNER

- Attente des conclusions de l'étude épidémiologique réalisée par la DRASS Midi-Pyrénées durant l'été 2003 visant à évaluer les risques sanitaires pour l'homme liés à la consommation des poissons du Gave
- Analyses sur la chair de poissons prévues entre le 15 février et le 15 mars 2004 par la Fédération Départementale de la Pêche avec une maîtrise d'ouvrage SMDRA

Question de M SCHU, Président de l'association « Défense du Gave » : Quelles sont les actions envisagées pour mettre un terme à la pollution du Gave de Cauterets et de ce fait du Gave de Pau, par les métaux lourds provenant des résidus de l'ancienne mine de Pennaroya (30 000 m³ de résidus métalliques déversés avec autorisation préfectorale depuis 1942) ?

Réponse de M AZAVANT : Notre problème actuel est que les recours à l'encontre de l'industriel propriétaire de ce site, METALEUROP, sont impossibles puisque celui-ci a déposé le bilan. Les études déjà effectuées à ce sujet sont à ce jour encore à compléter. Une réunion spécifique sera organisée sur site avec les services compétents de l'Etat, responsable légal de ce site à présent, dès que possible.

Madame Véronique MABRUT (Chambre d'Agriculture) : Présentation des résultats d'enquête et des propositions de suites à donner à l'étude diagnostique menée sur l'impact des activités agricoles sur le bassin du Gave

52 enquêtes réalisées :

- Une enquête qui respecte l'occupation agricole du périmètre du contrat de rivière
- Les moins de 20 ha et de 50 ans : cible privilégiée de l'enquête Toutes les productions représentées avec une dominante d'élevage ovin et bovin viande

Un questionnaire de type directif pour cerner :

- Les pratiques générales de l'exploitation
- Le raisonnement et les règles de décision mises en œuvre pour gérer fertilisants et protection phytosanitaire sur maïs, prairie et blé.

Le maïs : une exploitation sur deux en culture 134 ha maïs enquêté

- 25 agriculteurs
- 30% maïs ensilage
- 26% surface du périmètre étude
- 48% surface maïs des agriculteurs enquêtés

Fertilisation du maïs : points forts, points faibles

- La notion rendement accessible de la parcelle est mal perçue.
- Les apports d'azote sont bien fractionnés et il n'y a pas d'apport précoce inutile L'habitude gère le niveau de fumure et entraîne des doses d'azote apportées qui vont au-delà du conseil maïs qui peuvent aussi aller en deçà du conseil
- Des effluents d'élevage, épandus sur maïs, à dose très variable et une méconnaissance certaine de la valeur des effluents utilisés

Traitement phytosanitaire

- Les doses sont respectées mais 90% des maïs étaient désherbés avec de l'atrazine et l'après – atrazine n'est pas sans risque
- Un public agricole qui fonctionne par habitude et n'est que peu accompagné par du conseil technique

Les prairies, la culture de toutes les exploitations : Points forts, points faibles

- Les apports minéraux de phosphore et de potasse ne se justifient pas toujours Les effluents sont utilisés sur prairies
- Les apports minéraux d'azote sur prairies sont faibles de 30 à 75 kgN/ha sur 50%PT et 30% PN Les prairies ne reçoivent pas de produits phytosanitaires
- La dominante de PN assure une couverture continue du sol

Sur ce périmètre agricole, quel accompagnement envisager?

- Améliorer le raisonnement des fertilisants N- P-K sur maïs et prairies
- Sensibiliser les agriculteurs à la richesse des effluents d'élevage de leurs exploitations et aux quantités épandues
- Prévenir les risques liés l'après – atrazine tant sur les stratégies de désherbage que sur le choix des équipements

Quelques pistes d'actions ?

- Formations prévues dès cet hiver
- Mise en place d'expérimentation locale
- Diffusion de bulletins d'informations

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES RIVIERES : Bilan d'activités des brigades vertes 2003 et prévisions 2004

Michael SANSAS, technicien de rivière pour le SIVOM du Val d'Azun et le SIVOM du canton de Lourdes-Est : Deux objectifs : la prévention contre les risques liés aux crues et la valorisation paysagère (travaux sur la végétation pour libérer l'espace de mobilité de la rivière et limiter les débordements). Après le premier passage de réhabilitation des cours d'eau, un suivi régulier sera nécessaire afin de pérenniser les efforts fournis et de prévenir les risques.

SIVOM du Canton de Lourdes-Est

** Travaux réalisés par la Brigade verte en 2003*

- **Neez** : 8000 m de berges en 41 jours sur Gazost
Objectifs : limiter les débordements sur Juncalàs, St Créac et Lugagnan
- + 1000 m plus en aval en cours actuellement
- **Batmale** : 4000 m de berges en 29 jours sur l'amont de St-Pé
Objectifs : limiter les débordements sur St-Pé
- **Gave de Pau dans Lourdes** : 1000 m en 71,5 jours
Objectifs : traitement des espèces indésirables, enlèvements de nombreux déchets épars et de ronces
- **Riu Gros** : 2200 m de berges sur Geu en 26 jours
Objectifs : limiter les débordements sur Geu

** Intervention de la Brigade en 2004 :*

- Travaux de réhabilitation sur le Neez début 2004 (St-Créac et Lugagnan)
- Travaux de réhabilitation sur le Louey (affluent du Neez)
- Gave de Pau

SIVOM du Val d'Azun

** Travaux réalisés par la Brigade verte en 2003*

Affluents du Gave d'Arrens situés en amont du village d'Arrens :

- le Hôo : 2800 m de berges en 15 jours
- le Laün : 2700 m de berges en 15 jours

Affluents du Gave d'Arrens situés en amont du village de Gaillagos :

- le Laspares : 1140 m de berges en 6 jours
- affluents : 2690 m de berges en 9 jours

Gave d'Arrens :

dévégétalisation d'un atterrissement en 2 jours et réhabilitation sur 800 m de berges en amont de la centrale EDF en 3,5 jours

Objectifs : limiter les débordements sur Arrens

** Intervention de la Brigade en 2004 :*

- Travaux de réhabilitation sur le Gave d'Arrens en amont d'Arrens
- Travaux de réhabilitation sur le Gave d'Estaing en aval d'Estaing

Remarque : Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux en rivière sur l'ensemble du bassin a été déposé en préfecture en décembre 2003 en attente d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral en 2004.

Thierry DELBREUIL (équipe « rives et berges » du SIVOM du canton d'Argelès-Gazost) :

** Travaux réalisés par la Brigade verte en 2003*

- **Gave du Cambasque :** travaux de prévention à la demande du maire et du RTM en attente de travaux plus lourds afin de limiter les risques de départ de la protection en place
- **Gave de Gave** Surveillance, Entretien et Travaux d'urgence de dégagement
- **Isaby :** 7 km de berges en amont du village de Villelongue jusqu'à la confluence
- Diagnostic des rivières du Davantaygue réalisé par un stagiaire (restitution en maire au printemps 2004)

** Intervention de la Brigade en 2004 :*

- Travaux de réhabilitation sur le Gave d'Azun en amont de la traversée d'Argelès jusqu'à la confluence : 10 km de berges
- Travaux de réhabilitation sur le Bergons (diagnostic réalisé par un stagiaire) : 24 km de berges
- Renforcement végétal de l'enrochement de la RD 913 juste en amont du Lac des Gaves
- Diagnostic des affluents du Gave de Cauterets situés au-dessus de Cauterets à la demande de la Communauté de Communes de Saint-Savin

Pierre PALASSET (Commission Syndicale de la Vallée de Barèges) :

** Travaux réalisés par la Brigade verte en 2003*

Bastan : enlèvement des embâcles d'avalanches (62 jours à 4 personnes)

Objectifs : limiter les débordements sur Barèges, Esterre et Luz-St-Sauveur

Affluents du Bastan :

- Situés en amont de Betpouey : le ruisseau de Betpouey : 40 jours et le ruisseau de Bolou : 50 jours
- Le Bastan de Sers (amont de Sers) 36 jours + travaux entreprise (en aval de Sers)
- Situés en amont de Saligos : Le Binsos : 25 jours et le Ruisseau de Saligos : 24 jours
- L'Arribère : 10 jours (aval de Viey)

** Intervention de la Brigade en 2004 :*

- Le Bernazaou en amont de Sassis : 1,3 km en 40 jours et intervention d'une entreprise pour travaux d'urgence en janvier
- Le Binsos : 60 jours
- Le Gave d'Héas : 1,1 km en 90 jours
- Le Bayet en amont de Viella sur 1,5 km en 50 jours
- Le Gave de Pau au niveau de Sassis sur 6 km en 176 jours
- Le Gave de Gavarnie sur 6km en 140 jours

Philippe BOUVET, RTM : Etat d'avancement des travaux de protection contre les crues

Le Bastan

Les travaux prévus par le SIVOM du Pays Toy sur les communes de Barèges, Esterre, Luz et Esquièze-Sere se sont achevés en décembre 2003.

Le Gave de Cauterets à Cauterets

La première tranche de travaux a été réalisée en 2001.

Pour la deuxième (et dernière) tranche :

- 1 "petite" opération préalable a été réalisée en décembre 2003 : il s'agit du confortement des culées du pont neuf (avant de creuser sous ce pont pour approfondir le lit, il est apparu nécessaire d'en conforter les culées par des micropieux).
- L'essentiel des travaux sera réalisé après les vacances de février (c'est la période la plus favorable compte tenu du faible risque de crue pendant cette période, en montagne ; d'une fréquentation minimale -nous sommes dans le centre ville-)

L'appel d'offres est en cours.

Travaux sur Aucun :

Plusieurs opérations de stabilisation et de renforcement de berges ont été réalisées sur la partie amont du Boularic. Reste à réaliser le réaménagement du pont situé en aval du Boularic.

Travaux sur Arrens-Marsous :

Propositions d'aménagement au niveau du barrage du Tech à l'étude au niveau du RTM (restitution en mairie fin février).

Travaux de l'Yse

Des travaux de correction du torrent de l'Yse vont probablement débuter en 2004 (échancier prévisible : de 2004 à 2006)

Pour l'essentiel, ces travaux font suite à la crue accidentelle de 2001 (rupture d'une porte fermant une galerie de visite EDF).

Une partie importante du financement devrait être assurée par les indemnités perçues par le maître d'ouvrage en réparation des préjudices subis en 2001 (accord à trouver entre les parties et leurs assureurs).

Les premiers travaux consisteront à stabiliser le lit et les berges dans les sections en pente forte et en érosion.

Les travaux ultérieurs consisteront à créer une plage de dépôt en amont des premières zones habitées et à corriger quelques points singuliers du lit mineur dans la traversée des zones habitées.

Travaux sur Saint-Pé-de-Bigorre :

Aménagement d'un bassin écrêteur de crue sur la Batmale.

Melle Laurence DUROT, responsable du Contrat de Rivière Gave de Pau (SMDRA) :
Présentation des différentes actions de communication menées

- Bulletin d'information n°1 « au fil des Gaves » sorti en janvier 2003
- Journées pédagogiques auprès des écoles : opérations « eaux vives, eaux vivantes » portées par HPSN (relevés hydrobiologiques en rivière et interprétation de ces relevés avec des microscopes en classe)
- Journée de nettoyage du Gave de Pau sur Lourdes en juillet 2003 en collaboration avec l'ARPE dans le cadre de l'opération « Vacances propres, Midi-Pyrénées propre »
- Site Internet publié en octobre 2003 : www.valleesdesgaves.com
- Exposition sur l'eau début novembre 2003 « Porte des Vallées » en collaboration avec l'ARPE et le collège de Pierrefitte et une demi-journée - terrain avec l'équipe « rives et berges » du SIVOM du canton d'Argelès-Gazost
- Bulletin d'information n°2 « au fil des Gaves » sorti en janvier 2004 (**voir document ci-joint**)

Actions programmées en 2004 et plans de financement (voir documents ci-joints)

Conclusions et remarques après ce bilan :

Monsieur AZAVANT, président du Comité de Rivière :

Proposition d'une réunion en fin d'été pour pouvoir débattre sur les sujets les plus problématiques (qualité de l'eau, protection contre les crues, ...)

Monsieur LESTOILE, représentant de l'Etat, (Directeur DDAF) :

Le Contrat de Rivière est un outil intéressant pour mener au mieux une gestion concertée de tous les problèmes liés à l'eau sur un bassin versant. La tâche à accomplir est importante. Un effort particulier doit être mené sur les réseaux d'assainissement avant de mettre en place ou de réhabiliter les stations d'épuration. Une attention particulière doit également être portée à la réhabilitation des assainissements non collectifs et aux débouchés pour les matières de vidange.

Monsieur le Président de la Fédération de Pêche :

Les AAPPMA locales souhaiteraient être informées sur les travaux programmés sur leur secteur par les brigades vertes.